



REPUBLIQUE DU GABON : ARRESTATION ET DETENTION ARBITRAIRE DES MEMBRES DE « LA REVOLUTION DES CASSEROLES »

COMMUNIQUE DE PRESSE

Douala-Libreville, le 15 mars 2021 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) est préoccupé par la vague d'arrestations des membres de « la révolution des casseroles » par les hommes en tenue en ce temps de crise sanitaire Covid-19, à savoir : Philippe Arsène OWONO, Gaël KOUMBA AYOUNE, Jeff BLAMPAIN, Dimitri OMBINDA et OFFAMAN.

Les faits

Le 27 février 2021, selon des sources, les leaders du mouvement « la révolution des casseroles », Philippe Arsène OWONO, Gaël KOUMBA AYOUNE, Jeff BLAMPAIN, Dimitri OMBINDA et OFFAMAN ont été arrêtés par les éléments des forces de l'ordre, lors d'une manifestation pacifique pour dénoncer une gestion hasardeuse et arbitraire de la pandémie par les autorités. Pour un supposé motif « **d'instigation à la révolte sur la toile** » et autres canaux de communication moderne.

En rappel,

Le 18 février 2021, deux membres du mouvement la « révolution des casseroles » Gildas Iloko et Djinky Émane ont été assassinés par balles par les policiers dans une manifestation pacifique dans les rues de Libreville.

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)

- Dénonce et s'insurge contre les arrestations et les assassinats et autres traitements inhumains et dégradants infligés aux manifestants, par les forces de sécurité Gabonaises;



- Dénonce avec fermeté ces violations récurrentes des Droits Humains et des Libertés Fondamentales ;
- Condamne cette vague d'arrestations qui ne contribue pas à apaiser la situation qui prévaut en ce moment au Gabon ;
- Exige l'arrêt des persécutions judiciaires et la libération immédiate de toutes les personnes arrêtées suite au « mouvement des casseroles ».

En conséquence, le REDHAC

- Demande le respect scrupuleux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui en ses articles 3 et 5 stipule : article 3 « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* », article 5 « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ».

Au Gouvernement du Gabon,

Le REDHAC recommande :

- De tout mettre en œuvre pour que les policiers coupables des exécutions sommaires et extrajudiciaires sur les deux manifestants soient poursuivis devant une justice équitable et impartiale afin qu'ils répondent de leurs actes ;
- De prendre toutes les dispositions législatives afin de garantir la protection et la sécurité des Défenseurs, militants et journalistes ;
- De prendre en charge les familles des victimes de ces assassinats ;
- De garantir l'intégrité physique et psychologique des familles des victimes et des membres du mouvement la « révolution des casseroles » en détention.

De même, le REDHAC

Rappelle aux autorités judiciaires que « *la manifestation pacifique est un droit inaliénable, garanti par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, par le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966, la*



Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981, la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, la Constitution gabonaise. Nul ne peut être arrêté pour ses opinions, fussent-elles en contradiction avec le pouvoir ».

Le REDHAC recommande à la CADHP :

- De demander au gouvernement du Gabon à respecter scrupuleusement : la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les lignes directrices de la CADHP sur les Libertés d'Association et de Réunion en Afrique ;
- De condamner les exécutions sommaires et extrajudiciaires des deux manifestants (Gildas Iloko et Djinky) ainsi que les violences policières récurrentes et appeler à un procès équitable et à une réparation adéquate.
- D'engager une réflexion via le Rapporteur Spécial sur les Défenseurs en Afrique avec le gouvernement Congolais pour l'adoption d'une loi inclusive de protection des défenseurs, journalistes et militants des droits humains.

Enfin aux Nations Unies, le REDHAC recommande :

- De rappeler à l'Etat du Gabon de respecter les instruments juridiques onusiens, plus particulièrement le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) ;
- D'apporter un soutien multiforme aux Défenseur(e)s des Droits Humains, journalistes et militant(e)s en danger ainsi que leurs proches.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook :RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web :www.redhac.info